

Promotion et cogestion dans les Universités allemandes

Autor(en): **Sturm, Fritz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **32 (1974)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-137258>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Promotion et cogestion dans les Universités allemandes

Fritz Sturm

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Marburg (Lahne)*

Tout a commencé par une campagne de presse au début des années soixante: l'Allemagne, un peuple de sous-développés, trop peu de bacheliers et d'étudiants, surtout un pourcentage trop bas de fils d'ouvriers et de paysans parmi les universitaires diplômés.

Ces critiques, l'opposition socialiste d'alors — encore très modérée — les a saisies au vol. Les gouvernements des Länder ont été amenés à tripler, voire quadrupler, le nombre des bacheliers et des étudiants. Il fallait convaincre chacun que son fils ou sa fille était apte à faire des études et que le noble devoir de donner quelque réalité au droit à l'instruction et à la culture (Recht auf Bildung) serait assumé non par les parents mais par la collectivité. Trop longtemps, les études et l'Université auraient été des domaines financés par la classe ouvrière, mais réservés aux «fils à papa», à la classe bourgeoise.

Pour recevoir les élèves et les étudiants qui déferlent dès lors sur les gymnases et les facultés, on multiplie les centres de formation et de recherche. Pour suppléer au manque de professeurs, on puise dans la réserve des voisins suisses et autrichiens et on dote les titulaires de chaires de deux ou trois assistants. On établit un programme de tuteurs appelés à diriger des groupes de travail. Bref, la République fédérale fait un immense effort. Méritoire en soi, celui-ci entraînera pourtant des conséquences que les promoteurs, hélas, étaient loin de prévoir.

Dans l'Université, le climat ne tarde pas à se détériorer. En effet, dans la foule de jeunes, souvent médiocres, qui affluent, beaucoup ne savent user de la liberté presque illimitée qui leur est accordée. L'idéal de l'Université humboldtienne se révèle inadapté à la nouvelle situation. Ce que cherchent ces jeunes, ce n'est pas l'initiation à une science ou à une méthode qui les formera à l'analyse critique et personnelle des problèmes et phénomènes de notre vie. Leur seul souci, c'est l'ascension sociale, le succès rapide et sans efforts. Ils étudient parce qu'on leur a dit et redit que tout le monde peut faire des études et parce qu'ils sont convaincus qu'un diplôme

* Le professeur Sturm est un disciple du romaniste lausannois Philippe Meylan. C'est à Lausanne qu'il a passé sa licence en droit (1952) et a soutenu sa thèse (1957). En 1964, la Faculté de droit de Lausanne a confié la chaire de son maître au privat-docent de Munich qui, dans l'intervalle, avait fait différents stages dans la pratique en Allemagne. Appelé à la Faculté de droit de Mayence, F. Sturm quitte Lausanne en 1967. Depuis 1971, il est directeur de l'Institut d'histoire du droit de l'Université de Marbourg et y enseigne le droit romain, l'histoire du droit privé, le droit civil, le droit international privé et le droit comparé. Il est auteur de cinq monographies et de nombreux travaux.

universitaire leur assurera un revenu sensiblement supérieur à celui de leurs camarades que n'aura pas nourris l'Alma Mater.

Mais rapidement ces jeunes se rendent compte que deux choses indispensables leur manquent absolument: la discipline et le goût d'un travail personnel approfondi. Ni à la maison, ni à l'école, ils n'ont été habitués sinon sous contrainte à travailler. Le livre, somme toute, les laisse indifférents. On s'ennuie, on se sent désemparé, isolé dans une masse anonyme de camarades où le grand nombre empêche tout contact entre enseignants et élèves. Déçus et aigris, nombreux sont ceux qui se réfugient dans l'agitation. Toutes les occasions sont bonnes pour manifester et pour rejeter la faute de son propre insuccès sur l'école, la faculté et la société.

Ces sentiments sont exploités à merveille par des groupuscules de gauche et d'extrême-gauche dont l'écho était jusqu'alors insignifiant pour ne pas dire inexistant. Maintenant, ils sont dans le vent; ils peuvent faire accroire à leurs camarades que la société dans laquelle nous vivons est un gâchis inextricable, une grande pagaille où tout irait à l'envers, un immense asile où étudiants et ouvriers seraient aliénés, victimes d'insatiables sangsues. Leurs slogans: débarrassons-nous de ces parasites, détruisons ce monde à l'envers, reconstruisons sur ses ruines un monde meilleur et plus juste, le paradis sur terre.

Le moment est venu d'organiser de grands meetings, des cortèges, des manifestations auxquelles participent des milliers d'étudiants, d'élèves et d'apprentis, de prêcher la lutte et la révolte. Maintenant, on peut passer aux actes. On arrose à l'aide de lances à incendie des professeurs connus pour leur intransigeance. On asperge de vernis les professeurs mal vus pour leurs idées politiques. On occupe les bureaux du rectorat, démolit les meubles, jette les dossiers par les fenêtres, casse vitres et matériel des instituts et des laboratoires, brutalise concierges et secrétaires pour s'approprier les clefs des bâtiments et pouvoir disperser les conseils composés exclusivement de professeurs titulaires de chaires.

Ce qui est très grave, c'est que la majorité des étudiants, la masse silencieuse, n'est pas dégoûtée de ce spectacle, mais le suit plutôt avec amusement et exprime même de la sympathie pour les meneurs. Tout au plus est-elle surprise que la vieille génération n'inquiète pas les terroristes. Les aînés, en conclut-elle à juste titre, sont des lâches et doivent avoir bien mauvaise conscience. Autrement, comment ne réagiraient-ils pas? Entrons dans la danse. On ne risque rien. Quel plaisir de pouvoir défouler impunément ses complexes et son agressivité.

Les rebelles de l'extrême-gauche, qui savent convaincre leurs camarades, se montrent d'une activité extraordinaire. Ils prêchent le marxisme, discutent jour et nuit, orientent les désorientés, donnent un coup de main aux débutants, secourent moralement et matériellement ceux qui ont besoin d'être aidés. Leur élite vient de l'Allemagne de l'Est; sous prétexte d'être composée de réfugiés politiques, elle s'infiltré dans la République fédérale pour y former une cinquième colonne des plus efficaces.

Toutefois, les premiers à revendiquer la cogestion dans l'université ne sont pas les étudiants, mais bien le corps intermédiaire: assistants, lecteurs, tuteurs et autres auxiliaires du corps professoral. Au lieu de se réjouir de pouvoir approfondir ses connaissances dans une ambiance scientifique et en contact étroit avec le corps enseignant, au lieu d'être reconnaissant de pouvoir préparer une thèse de doctorat ou d'agrégation tout en gagnant largement sa vie, le corps intermédiaire, encore plus mécontent que les étudiants, se solidarise avec les terroristes. A la vérité il s'est aperçu que malgré la multiplication des Universités et des chaires, le rêve de devenir professeur et chercheur est plus difficile à réaliser qu'il n'avait imaginé et qu'intelligence

et application ne permettent pas toujours d'atteindre le but visé. Il est significatif que les faiblardes soient ceux qui crient le plus fort.

La presse prête l'oreille à ces jeunes collaborateurs de l'Université juste tombés du nid. A les entendre, ce sont eux qui enseignent, qui font les recherches et rédigent les travaux des professeurs, qui prennent les initiatives, bref qui font tourner la machine, alors que le corps professoral se repose sur ses lauriers et se pare des plumes du paon. Pour la conférence des assistants, porte-parole du corps intermédiaire, l'Université, les facultés, les instituts de recherche et les cliniques pratiquent une exploitation sordide encore mieux que l'industrie privée; de plus elles sont à la solde du capitalisme, que tous les jeunes, apprentis, élèves et étudiants, sont appelés à combattre.

Désireux de rétablir l'ordre et de ramener au troupeau les brebis rouges qu'on croyait simplement égarées, les gouvernements des Länder décident des réformes qui, dans une large mesure, sont conformes aux vœux des contestataires. Pour supprimer de prétendues injustices et pour garantir un épanouissement heureux et complet de la personnalité, on a brandi deux baguettes magiques: la promotion et la cogestion qui, toutes deux, ont réduit en un piteux état les Universités où elles sont appliquées. Les assistants sont devenus les véritables vainqueurs de la bataille pour la cogestion.

Tout au moins dans les Länder gouvernés par le Parti socialiste — un projet de loi tend à étendre ce régime à l'Allemagne fédérale toute entière — tous les assistants qui ont soutenu leur thèse deviennent professeurs. Ceux qui ont déjà enseigné pendant un certain temps, sont même nommés à vie, et les autres pour une période provisoire de six ans, durant laquelle ils sont invités à se qualifier pour une chaire et bénéficient d'un horaire réduit de quatre heures par semaine. Tout le monde sait qu'il sera impossible de congédier cette armée de jeunes professeurs qui, souvent très médiocres, redoutent surtout la pratique et se cramponnent à leur poste à l'université comme à une bouée de sauvetage.

Déjà se dessinent les suites grotesques de cette promotion «magique»: injustice honteuse et nivellement qui ravale les facultés au rang d'écoles professionnelles, ne pouvant même pas prétendre initier à la pratique.

Pour quarante ans, toutes les places sont pourvues. Ceux qui terminent leurs études dans les années à venir n'auront aucune chance dans l'enseignement supérieur. Auront-ils d'ailleurs aucune envie d'y accéder? La vie est dure dans une ambiance où gouvernement des cancre prétentieux, mis en place par des lois dites de réforme.

Il est étonnant que, malgré les avertissements des associations de professeurs, on ait délibérément suivi les suggestions du corps intermédiaire qui, rien de plus naturel, ne veut pas entendre parler de sélection et voit dans la thèse d'agrégation une machine infernale, « une mise en esclavage de l'homme par l'homme ».

La promotion, en soi, eût encore été concevable: chaque communauté peut en effet choisir entre la gloire et la médiocrité, chaque Etat a le droit d'abdiquer en renonçant à former ses élites. Mais est-il croyable qu'on se soit laissé séduire à brandir une baguette qui, en peu de temps, a transformé les facultés en enfer?

Le modèle de la cogestion souhaité par le corps intermédiaire et applaudi par les étudiants consiste en une composition quadripartite de tous les organes, conseils et commissions de l'Université: un quart de professeurs, un quart de collaborateurs scientifiques, un quart

d'étudiants et un quart de délégués du personnel, chaque collègue élisant ses propres représentants.

Ce modèle, certes, n'a été réalisé nulle part. Aucune loi fédérale n'étant encore votée, les proportions varient d'un Land à l'autre. Mais le fait est que tous les Länder de la République fédérale, où gouvernement sociaux-démocrates et libéraux, n'ont accordé au corps professoral qu'une représentation minoritaire.

En Hesse, où se trouvent les Universités de Francfort, de Giessen et de Marbourg, ainsi que l'Ecole polytechnique de Darmstadt, le «Konvent», l'organe suprême qui élit le président de l'Université et élabore directives et règlements, compte 90 membres:

30 professeurs, titulaires de chaires,
10 professeurs à l'essai,
30 étudiants,
10 délégués des collaborateurs scientifiques (wissenschaftliche Mitarbeiter),
10 délégués du personnel non scientifique (nichtwissenschaftliche Mitarbeiter): secrétaires, infirmières et aide-infirmières, laborantines, concierges, cuisiniers, jardiniers, etc.

Dans les conseils et commissions, le corps professoral est toujours minoritaire. Ces conseils doivent en effet respecter la proportion suivante: 5 à 1 ou 3 à 1 et admettre au moins un délégué du personnel.

Comme les étudiants et assistants modérés préfèrent travailler et terminer leurs études ou leurs thèses, les délégués appartiennent, dans beaucoup d'Universités, presque exclusivement à l'extrême-gauche: maoïstes, communistes et cryptocommunistes.

Prenons le cas de Marbourg. Parmi les 30 étudiants du «Konvent»:

- 10 sont membres de la Ligue marxiste Spartacus, organisation relevant entièrement du DKP¹, marionnettes de Moscou;
- 9 sont inféodés à l'Association des étudiants socialistes par rapport à laquelle le chancelier Brandt a pris ses distances (le fossé étant trop profond, les sociaux-démocrates ont été obligés de leur faire interdire par voie judiciaire de se réclamer de leur nom);
- les 5 qui se disent d'obédience libérale collaborent activement avec les communistes. C'est ainsi qu'ils organisent des manifestations pour protester contre le fait que certains Länder, la Bavière et la Rhénanie-Westphalie p. ex., se refusent encore à engager des extrémistes comme magistrats ou professeurs de gymnase. Ou encore, ils revendiquent la séparation immédiate de l'Eglise et de l'Etat, la fermeture de toutes les facultés de théologie et des institutions sociales de l'Eglise (crèches, jardins d'enfants, écoles, hôpitaux et asiles);
- 2 sont carrément maoïstes et prêchent le communisme tel qu'il est pratiqué en Chine;
- seuls 4 sont modérés et appartiennent au centre.

¹ Dans son jugement du 17 août 1956, BVerfGE (=Entscheidungen des Bundesverfassungsgerichts=arrêts de la Cour constitutionnelle) 5 p. 85 ss.=Neue Juristische Wochenschrift 1956 p. 1393 ss., la Cour constitutionnelle a interdit le Parti communiste (KPD=Kommunistische Partei Deutschlands), dont le gouvernement Adenauer a pu prouver les activités non constitutionnelles et subversives. Mais depuis la prétendue détente, ce jugement semble être oublié. De toute façon, on n'inquiète pas le nouveau Parti communiste, le DKP (=Deutsche Kommunistische Partei), dont l'une des premières manifestations a consisté à applaudir les camarades soviétiques pour avoir brisé la «contre-révolution» en Tchécoslovaquie. Non seulement, ce parti porte un nom différent; mais selon les statuts, il prétend défendre et renforcer les grandes libertés garanties par la Constitution de Bonn.

Parmi les assistants, il y a également une nette majorité de gauche, mais qui est plus modérée; du moins en science, médecine, économie politique et droit, les «libéraux» et sociaux-démocrates ont encore la majorité. En revanche, les délégués du personnel sont souvent les ennemis jurés des professeurs et se font un plaisir de voter contre leurs chefs. De surcroît, ils prolongent outre mesure les séances par des interventions déplacées. Ils sont en effet autorisés à déduire de leurs heures de travail le temps qu'ils passent en séance et dont ils ont besoin pour les préparer et pour informer leurs collègues.

Les séances, interminables, sont conçues comme une guerre d'usure. Elles commencent souvent à 15 heures et ne se terminent guère avant minuit. Tout est public. En ricanant, en tapant rythmiquement des mains, en poussant des cris de protestation, en hurlant et en piaffant à la manière de jeunes poulains, les barbus et chevelus des cellules rouges créent un arrière-fond d'intimidation et de pression.

Les commissions qui, malgré cela, risqueraient de prendre des décisions désapprouvées par les groupes politiques, ne se réunissent pas: on occupe la salle et on disperse les membres des commissions, si besoin est, à coup de pied ou de poing.

Les conseils sont omnipotents: ils peuvent créer ou dissoudre des instituts ou des centres de recherche, proposer de nouveaux enseignements, octroyer ou refuser des crédits, disposer des locaux, engager ou licencier assistants et personnel, proposer la nomination de nouveaux professeurs, se prononcer sur toute activité accessoire des professeurs et assistants. Reste un seul droit dont ils ne disposent pas encore: celui de congédier les professeurs titulaires de chaires. Mais pour se débarrasser de ces derniers, il y a d'autres moyens: chahut, boycottage, doublement de chaire. Pour avoir refusé d'organiser son séminaire sur Cuba dans l'optique des étudiants, selon laquelle seule une révolution sociale peut aboutir à une société socialiste, condition indispensable de tout progrès, un ethnologue de renom international s'est vu destituer de la direction de son institut que les conseils «compétents» ont confiée à un étudiant extrémiste.

Les luttes qui se déroulent dans les conseils et commissions visent-elles un but concret et précis? A mon avis, cela ne peut pas faire l'ombre d'un doute. Dans la mesure où les jeunes activistes de l'extrême-gauche mènent le jeu, l'objectif est clair et net: mâter le corps professoral en place; l'exproprier en le privant d'instituts, de laboratoires, de bibliothèques, d'instruments de travail, de collaborateurs et d'aides de confiance; le remplacer, dans la mesure du possible, par des cadres marxistes; n'installer que des assistants, tuteurs et auxiliaires d'obédience gauchiste ou communiste. Au nom du pluralisme scientifique, on a commencé par exiger la nomination d'au moins un ou deux marxistes. Ce stade dépassé, on plaide maintenant, sans gêne, l'homogénéité des forces dites du progrès et de la paix.

Il est clair que, pour défendre ses droits et conserver un minimum de liberté, le corps professoral doit faire bloc et sacrifier à l'unité toute divergence de vues; mais il est cependant amené à pratiquer une politique de concessions exagérées, en s'efforçant de ménager la chèvre et le chou: on exige moins de travail des assistants, on donne facilement congé au personnel, on se tait lorsque celui-ci a mal fait son travail ou ne l'a pas fait du tout. Bref, la cogestion condamne le corps professoral à une politique de marchandage, à un comportement qui ne saurait être plus humiliant pour lui ni plus nocif pour la société.

Qu'il y ait là des atteintes très graves à la liberté d'enseignement et de recherche, garantie par l'art. 5 al. 3 de la Constitution, la coalition au pouvoir à Bonn le conteste. Mais il n'est pas

moins vrai que la Cour constitutionnelle¹ a reçu le recours de droit public de plusieurs centaines de professeurs qui, à juste titre, voient dans la cogestion, telle qu'elle est pratiquée, une violation flagrante de la liberté de l'enseignement et de la recherche. Selon la Cour, les délégués du personnel ne sauraient voter sur des questions où les collaborateurs non scientifiques n'ont pas de compétence, et ce sont toutes les questions concernant directement l'enseignement et la recherche, dont les membres du corps professoral sont reconnus seuls garants. Dans les délibérations relatives à la recherche, ils doivent donc posséder une influence prépondérante. D'autre part, le poids de leurs voix ne saurait être négligeable dans toutes les délibérations concernant l'enseignement.

Malheureusement, la Cour n'a pas annulé sans plus les lois universitaires en vigueur. Elle s'est bornée à interpréter la Constitution et à constater que ces lois sont anticonstitutionnelles. Cela est d'autant plus grave que les amendements légaux votés ou en préparation², cherchent à éluder le jugement de la Cour et à tourner délibérément les principes qu'il a mis en relief. Pour les décisions relatives à la recherche, on accorde aux professeurs juste une voix de plus ou on autorise le président du conseil ou de la commission à trancher si, dans une première délibération, le bloc des professeurs n'a pu imposer ses vues. Mais, en même temps, on mine cette majorité absolue en comptant non seulement les voix des titulaires de chaires mais aussi celles des professeurs à l'essai, dont les intérêts sont en règle diamétralement opposés. Pour se faire élire par les étudiants, il faut être surtout capable d'avalier des couleuvres!

Lorsqu'on ne respecte plus les décisions de la Cour constitutionnelle et traite les magistrats d'affreux réactionnaires³, le fléau d'intoxication gauchiste s'étend au-delà du vase clos de l'université; il risque de contaminer l'Etat tout entier et d'en bouleverser les fondements. *Tua res agitur paries cum proximus ardet!*

¹ Cf. le jugement de la Cour constitutionnelle du 29 mai 1973, Neue Juristische Wochenschrift 1973 p. 1176 ss. et Juristenzeitung 1973 p. 436 ss.

² Cf. p. ex. les art. 40 et 41 du projet d'une loi-cadre fédérale (Hochschulrahmengesetz) du 30 novembre 1973, Deutscher Bundestag, 7. Wahlperiode, Drucksache 7/1328, et le projet de loi que les députés SPD et FDP proposent à la Diète de la Hesse, Hessischer Landtag, 7. Wahlperiode, Drucksache 7/4980 du 5 mars 1974.

³ Il n'est pas exagéré de dire que, dans de très larges couches de la population, les magistrats ne jouissent plus d'aucun respect, comme l'a montré le comportement ignoble de certains accusés durant l'audience de procès politiques.